

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

VITA ADIVA CERA ETCH

UFI: 6NH1-20UD-X00W-YF2U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	VITA Zahnfabrik H.Rauter GmbH & Co.KG	
Rue:	Spitalgasse 3	
Lieu:	D-79713 Bad Säckingen	
Boîte postale:	1338	
	D-79704 Bad Säckingen	
Téléphone:	+49(0)7761-562-0	Téléfax: +49(0)7761-562-299
e-mail:	info@vita-zahnfabrik.com	
Interlocuteur:	regulatory affairs	
e-mail:	info@vita-zahnfabrik.com	
Internet:	www.vita-zahnfabrik.com	
Service responsable:	Regulatory Affairs	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)761-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
 Acute Tox. 2; H310
 Acute Tox. 3; H301
 Acute Tox. 4; H332
 Skin Corr. 1A; H314
 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide fluorhydrique
 Acide sulfurique ... %

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 2 de 10

H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P405 Garder sous clef.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-93-9	Acide sulfurique ... %			5 - < 10 %
	231-639-5	016-020-00-8		
	Skin Corr. 1A; H314			
7664-39-3	acide fluorhydrique			1 - < 5 %
	231-634-8	009-002-00-6	01-2119458860-33	
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1A; H310 H330 H300 H314			
64-17-5	alcool éthylique			1 - < 5 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-93-9	231-639-5	Acide sulfurique ... %	5 - < 10 %
	Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 15 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 15		
7664-39-3	231-634-8	acide fluorhydrique	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 0.5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 5 mg/kg; par voie orale: ATE = 5 mg/kg		
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 7060 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 3 de 10

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Solution de gluconate de calcium Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Solution de gluconate de calcium

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène	1,8	1,5		VME (8 h)	
		3	2,5		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7664-39-3	Acide fluorhydrique	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

8.2. Contrôles de l'exposition


VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 5 de 10

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Modèles de gants recommandés KCL Dermatril P Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 480 min Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur: rouge clair

Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: 2,0

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: ≤1100 hPa
(à 50 °C)

Densité: 1,06000 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 6 de 10

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:

1,5 %

Taux d'évaporation:

non déterminé

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Mortel par contact cutané.

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 100,4 mg/kg; ATE (cutanée) 100,4 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 10,04 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,004 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-39-3	acide fluorhydrique				
	orale	ATE 5 mg/kg			
	cutanée	ATE 5 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0.5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0.05 mg/l			
64-17-5	alcool éthylique				
	cutanée	DL50 7060 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 7 de 10

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 8 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide sulfurique ... %; acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1



Code de classement:

CT1

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

86

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide sulfurique ... %; acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

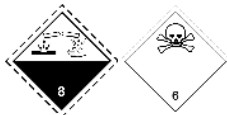
8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1



Code de classement:

CT1

Dispositions spéciales:

274 802

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide sulfurique ... %; acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 9 de 10

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide sulfurique ... %; acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

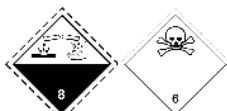
8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique. fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les)

VITA ADIVA CERA ETCH

Date de révision: 20.01.2023

Code du produit: 307

Page 10 de 10

section(s): 1,2,8,14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	
Acute Tox. 2; H310	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

1. Caractéristique du produit, du mélange, de la société

Données relatives au produit

Nom commercial : VITA ADIVA C-PRIME

Utilisation de la préparation : Produit dentaire

Fabricant/Fournisseur :

Harvard Dental International GmbH,

Margaretenstraße 2-4,

15366 Hoppegarten, Germany

info@harvard-dental-international.de

Service chargé des renseignements :

+ 49 (0) 30 99 28 978-0 (Quality Management)

2. Dangers possibles

Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Mises en garde particulières pour l'homme et l'environnement

Le produit est soumis à une obligation d'étiquetage selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE".

Éléments d'étiquetage :

classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de mise en garde



Terme d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Consignes de sécurité

P210 tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Étiquetage selon les directives CEE

Les dispositifs médicaux au sens de la directive 93/42/CEE destinés au consommateur final et utilisés de manière invasive ou entrant en contact physique sont exclus de l'obligation d'étiquetage conformément à l'ordonnance (CE) no 1272/2008 (CLP/GHS).

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

3. Composition/Données relatives aux composants
Caractéristiques chimiques : Description : solution de méthacrylate de silane dans de l'éthanol Substances dangereuses : 64-17-5 (No CAS) Éthanol GHS02, H225
4. Mesures de premier secours :
Indications générales : appeler un médecin si des symptômes ayant potentiellement été causés par le produit apparaissent en cas de contact avec la peau : nettoyer avec beaucoup d'eau et du savon en cas d'inhalation : emmener la victime respirer à l'air libre en cas de contact avec les yeux : nettoyer avec beaucoup d'eau et consulter un médecin en cas d'ingestion : consulter un médecin en cas de troubles persistants
5. Mesures de lutte anti-incendie
Agent extincteur approprié : CO ₂ , eau pulvérisée, mousse, poudre. Aucune restriction en cas d'incendie environnant Équipement de protection spécifique : vêtements de protection appropriés et appareil de protection respiratoire autonome
6. Mesures à prendre en cas d'émission involontaire
Mesures de précautions liées aux personnes : ne pas respirer les émanations ou aérosols. Veiller à une aération suffisante dans les pièces fermées Mesures de protection de l'environnement : ne pas évacuer dans les canalisations/nappes phréatiques Procédure de nettoyage/d'absorption : éponger à l'aide d'absorbant puis nettoyer à l'eau. Indications complémentaires : -
7. Manutention et stockage
Manutention : ne peut être utilisé que par des dentistes ou des laboratoires dentaires ou à la demande de ces derniers. Indication pour une manipulation sûre : aucune en cas de stockage et de manipulation conformes Prévention des incendies et des explosions : maintenir à l'écart d'une source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques Stockage : entreposer au sec et dans un endroit fermé hermétiquement (< 25 °). Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière Indications relatives au stockage groupé : ne pas entreposer avec des denrées alimentaires. Autres indications relatives aux conditions de stockage : aucune Catégorie de stockage : -

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

8. Limite d'exposition et équipement de protection individuelle

Indications complémentaires sur la conception des installations techniques : - Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail :

No CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
64-17-5	Éthanol	TRGS 900	500 ou 960	ml/m ³ (ppm) mg/m ³

Indications complémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures d'hygiène normales

Protection respiratoire : nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Protection des mains : porter des gants. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. En l'absence de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit ne peut être donnée

Protection des yeux : lunettes de protection nécessaires

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect extérieur

Forme : liquide

Teinte : incolore

Odeur : caractéristique

Valeur/domaine	Unité	Méthode
----------------	-------	---------

Variation d'état

Point/intervalle de fusion : -114 °C

Point/intervalle d'ébullition : 78 °C.

Point de flamme : 12 °C

Autoinflammabilité : 425 °C.

Risque d'explosion : limite inférieure d'explosivité 3,5 % Kühn-
limite supérieure d'explosivité 15 % Birett

Densité : env. 0,8 g/cm³

Pressions de vapeur : indéterminée

pH : neutre

Solubilité dans/miscibilité avec :

L'eau : soluble

Teneur en solvant :

Solvants organiques : éthanol

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

éviter le contact avec : amines, liaisons peroxydiques, indicateurs de polymérisation, acides, bases, agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : aucun produit de décomposition dangereux connu

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

11. Données relatives à la toxicologie
Toxicité aiguë : LD₅₀ (oral) rat : 6 200 mg/kg (éthanol) Irritation primaire : au contact de la peau : effet fortement dégraissant au contact des yeux : légèrement irritant Sensibilisation : non connue Indications toxicologiques complémentaires : Des réactions allergiques sont possibles en cas d'exposition permanente au produit. Nos expériences montrent que le produit ne présente aucun risque pour la santé s'il est manipulé de manière conforme en respectant les consignes habituelles d'hygiène.
12. Informations relatives à l'environnement
Indications générales : ne pas évacuer dans les canalisations ou dans les nappes phréatiques. Classe de danger pour les eaux : WGK 1 (autoclassification) : risque faible pour les eaux
13. Indications relatives à la mise en décharge
Produit : Recommandation : peut être incinéré dans une installation adaptée dans le respect des prescriptions locales. Emballages non nettoyés : Recommandation : élimination conforme aux prescriptions des autorités compétentes
14. Prescriptions relatives au transport
Transport terrestre ADR, RID : UN 1170 ETHANOL, 3, II Transport maritime code IMDG : UN 1170 ETHANOL, 3, II EmS F-E S-D Transport aérien ICAO-TI/ATA-DGR : UN 1170 ETHANOL, 3, II Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme appliquée en Allemagne. Les différences potentielles en vigueur dans les autres pays ne sont pas prises en considération.
15. Prescriptions
Étiquetage selon les directives CE : Le produit est soumis à la directive CE 93/42/CEE pour les dispositifs médicaux. Prescriptions nationales : Classe de danger pour les eaux : WGK 1 (autoclassification) : risque pour les eaux. Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
16. Informations diverses :
Modifications par rapport à la version précédente : ajustement selon 1907/2006/CE, Article 31 Les informations se basent sur l'état actuel des connaissances et expériences. Les informations de la fiche de données de sécurité ne sont pas des garanties des caractéristiques du produit.